

GENERALE OBLIG-SICAV

GENERALE OBLIG-SICAV publie, ci-dessous, ses états financiers arrêtés au 31 décembre 2012 tels qu'ils seront soumis à l'approbation de l'Assemblée Générale Ordinaire qui se tiendra en date du **29 mai 2013**. Ces états sont accompagnés des rapports général et spécial du commissaire aux comptes FINOR représenté par M. Mustapha MEDHIOUB.

BILAN ARRETE AU 31 DECEMBRE 2012

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

ACTIF	Note	31/12/2012	31/12/2011
Portefeuille-titres	4	13 405 098,214	12 622 819,781
Obligations et valeurs assimilées		12 549 198,012	11 739 910,598
Titres des Organismes de Placement Collectif		855 900,202	882 909,183
Placements monétaires et disponibilités		3 116 555,601	4 642 398,956
Placements monétaires		-	3 891 650,875
Disponibilités		3 116 555,601	750 748,081
Créances d'exploitation		6 213,131	4 137,272
TOTAL ACTIF		16 527 866,946	17 269 356,009
PASSIF			
Opérateurs créditeurs	7	30 229,492	26 934,096
Autres créditeurs divers	8	15 398,841	13 763,336
TOTAL PASSIF		45 628,333	40 697,432
ACTIF NET			
Capital	11	15 931 554,654	16 499 165,611
Sommes distribuables			
Sommes distribuables de l'exercice clos		41,216	109 909,279
Sommes distribuables de l'exercice en cours		550 642,743	619 583,687
ACTIF NET		16 482 238,613	17 228 658,577
TOTAL PASSIF ET ACTIF NET		16 527 866,946	17 269 356,009

ETAT DE RESULTAT

(Montants exprimés en dinars tunisien)

	<i>Note</i>	<i>Année 2012</i>	<i>Année 2011</i>
Revenus du portefeuille-titres	5	<u>575 678,551</u>	<u>590 517,872</u>
Revenus des obligations et valeurs assimilées		548 670,745	529 782,147
Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif		27 007,806	60 735,725
Revenus des placements monétaires	6	<u>81 382,813</u>	<u>86 007,268</u>
TOTAL DES REVENUS DES PLACEMENTS		<u>657 061,364</u>	<u>676 525,140</u>
Charges de gestion des placements	9	(102 486,537)	(95 829,352)
REVENU NET DES PLACEMENTS		<u>554 574,827</u>	<u>580 695,788</u>
Autres charges	10	(8 165,192)	(8 095,208)
Autres produits		88,847	96,708
RESULTAT D'EXPLOITATION		<u>546 498,482</u>	<u>572 697,288</u>
Régularisation du résultat d'exploitation		4 144,261	46 886,399
SOMMES DISTRIBUABLES DE L'EXERCICE		<u>550 642,743</u>	<u>619 583,687</u>
Régularisation du résultat d'exploitation (annulation)		(4 144,261)	(46 886,399)
Plus ou moins values réalisées sur titres		3 127,177	(7 006,894)
Variation plus ou moins values potentielles sur titres		(4 448,802)	(2 562,775)
RESULTAT DE L'EXERCICE		<u><u>545 176,857</u></u>	<u><u>563 127,619</u></u>

ETAT DE VARIATION DE L'ACTIF NET

(Montants exprimés en dinars tunisiens)

	<i>Note</i>	<i>Année</i> 2012	<i>Année</i> 2011
VARIATION DE L'ACTIF NET RESULTANT DES OPERATIONS D'EXPLOITATION		545 176,857	563 127,619
Résultat d'exploitation		546 498,482	572 697,288
Variation des plus (ou moins) values potentielles sur titres		(4 448,802)	(2 562,775)
Plus (ou moins) values réalisées sur cession de titres		3 127,177	(7 006,894)
DISTRIBUTIONS DE DIVIDENDES		(702 501,965)	(631 832,000)
TRANSACTIONS SUR LE CAPITAL		(589 094,856)	3 001 384,618
Souscriptions			
- Capital		20 271 646,680	15 427 444,304
- Régularisation des sommes non distribuables		(3 927,839)	(8 427,432)
- Régularisation des sommes distribuables		693 445,344	662 832,751
Rachats			
- Capital		(20 838 248,856)	(12 570 080,658)
- Régularisation des sommes non distribuables		4 240,683	10 248,636
- Régularisation des sommes distribuables		(716 250,868)	(520 632,983)
VARIATION DE L'ACTIF NET		(746 419,964)	2 932 680,237
ACTIF NET			
En début de période		17 228 658,577	14 295 978,340
En fin de période		16 482 238,613	17 228 658,577
NOMBRE D'ACTIONS			
En début de période		167 960	138 886
En fin de période		162 192	167 960
VALEUR LIQUIDATIVE		101,622	102,576
TAUX DE RENDEMENT		3,30%	3,54%

NOTES AUX ETATS FINANCIERS

NOTE 1 : PRESENTATION DE LA SOCIETE

La GENERALE-OBLIG SICAV est une société d'investissement à capital variable régie par la loi n°2001- 83 du 24 juillet 2001 portant promulgation du code des organismes de placement collectif. Elle a été créée le 07 juillet 2000 à l'initiative de la Compagnie Internationale de Leasing « CIL » et a reçu l'agrément de Monsieur le Ministre des Finances en date du 10 Janvier 2000.

Elle a pour objet la gestion, au moyen de l'utilisation de ses fonds propres et à l'exclusion de toutes autres ressources, d'un portefeuille de valeurs mobilières à revenu fixe.

Ayant le statut de société d'investissement à capital variable, GENERALE-OBLIG SICAV bénéficie des avantages fiscaux prévus par la loi n°95-88 du 30 octobre 1995 dont notamment l'exonération de ses bénéfices annuels de l'impôt sur les sociétés. En revanche, les revenus qu'elle encaisse au titre de ses placements, sont soumis à une retenue à la source libératoire de 20%.

NOTE 2 : REFERENTIEL D'ELABORATION DES ETATS FINANCIERS

Les états financiers arrêtés au 31 Décembre 2012, sont établis conformément aux préconisations du système comptable et notamment les normes 16 à 18 relatives aux OPCVM, telles que approuvées par arrêté du ministre des finances du 22 Janvier 1999.

NOTE 3 : PRINCIPES COMPTABLES APPLIQUES

Les états financiers sont élaborés sur la base de l'évaluation des éléments du portefeuille-titres à leur valeur de réalisation. Les principes comptables les plus significatifs se résument comme suit :

3.1- Prise en compte des placements et des revenus y afférents

Les placements en portefeuille-titres et les placements monétaires sont comptabilisés au moment du transfert de propriété pour leur prix d'achat. Les frais encourus à l'occasion de l'achat sont supportés par le gestionnaire.

Les intérêts sur les placements en obligations et bons et sur les placements monétaires sont pris en compte en résultat à mesure qu'ils sont courus.

3.2- Evaluation des placements en obligations et valeurs assimilées

Les placements en obligations et valeurs similaires sont évalués à leur prix d'acquisition. La différence par rapport au prix de remboursement est répartie sur la période restante à courir et constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.3- Evaluation des titres OPCVM

Les placements en titres OPCVM sont évalués, en date d'arrêté, à leur valeur liquidative. La différence par rapport au prix d'achat constitue, selon le cas, une plus ou moins value potentielle portée directement en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

3.4- Evaluation des autres placements

Les placements monétaires sont évalués à leur prix d'acquisition.

3.5- Cession des placements

La cession des placements donne lieu à l'annulation des placements à hauteur de leur valeur comptable. La différence entre la valeur de cession et le prix d'achat du titre cédé constitue, selon le cas, une plus ou moins value réalisée portée directement, en capitaux propres, en tant que somme non distribuable. Elle apparaît également comme composante du résultat net de l'exercice.

NOTE 4: PORTEFEUILLE TITRES

Le solde de ce poste s'élève au 31 Décembre 2012 à D : 13.405.098,214 , s'analysant ainsi :

Désignation du titre	Nombre	coût d'acquisition	Valeur au 31/12/2012	% actif net
Obligations des sociétés et valeurs assimilés		12 269 103,500	12 549 198,012	76,14%
Obligations des sociétés		9 137 053,500	9 359 888,697	56,79%
EO AIL 2009/1	2 000	80 000,000	83 557,596	0,51%
EO AIL 2011/1	1 000	80 000,000	82 500,384	0,50%
EO AIL 2012/2	3 000	300 000,000	309 113,425	1,88%
EO AMEN BANK 2006 (TMM+1%)	3 000	150 000,000	155 196,334	0,94%
EO SUB AMEN BANK 2009 A	3 000	239 970,000	242 635,837	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2009 B	3 000	239 970,000	242 190,226	1,47%
EO SUB AMEN BANK 2010-1(TMM+ 0,85%)	3 000	259 980,000	263 161,283	1,60%
EO ATB 2007/1 (TMM+2%)	5 000	400 000,000	411 022,632	2,49%
EO ATL 2006/1	3 000	60 000,000	61 709,589	0,37%
EO ATL 2008/1	2 000	40 000,000	41 230,904	0,25%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	2 000	120 000,000	121 692,901	0,74%
EO ATL 2010-1(TMM+ 0,75%)	5 000	300 000,000	304 232,252	1,85%
EO ATL 2010-2(TMM+ 1%)	5 000	500 000,000	500 102,773	3,03%
EO ATL 2011	2 000	200 000,000	208 825,137	1,27%
EO ATL 2012-1	1 000	100 000,000	102 898,082	0,62%
EO ATL 2012-1	800	80 000,000	82 318,466	0,50%
EO TJR LEASING 2011-1	2 000	200 000,000	209 285,245	1,27%
EO TJR LEASING 2010-1	5 000	300 000,000	303 329,832	1,84%
EO TJR LEASING 2012-2	2 000	200 000,000	200 386,630	1,22%
EO SUB Attijari Leasing 2009	2 000	200 000,000	208 222,951	1,26%
EO SUB Attijari Leasing 2009 (TMM+ 1%)	2 000	200 000,000	207 010,439	1,26%
E.SUB BH 2007/1	1 500	60 000,000	60 160,734	0,37%
EO BTK 2009	1 000	86 653,500	89 289,461	0,54%
EO BTK 2012-1 CAT B	2 000	200 000,000	201 297,973	1,22%
EO CIL 2007/2	3 150	63 000,000	65 810,558	0,40%
EO CIL SUB 2008	4 000	400 000,000	422 312,568	2,56%
EO CIL 2009/1	2 000	80 000,000	81 591,233	0,50%
EO CIL 2011/1	2 000	160 000,000	166 174,426	1,01%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	1 000	80 000,000	82 491,662	0,50%
EO CIL 2011/1(TMM+0,75%)	2 000	160 000,000	164 983,323	1,00%
EO CIL 2012/1 FIXE	4 000	400 000,000	414 570,959	2,52%
EO HL 2008/1	3 000	60 000,000	62 123,310	0,38%
EO HL 2009/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	80 000,000	81 482,082	0,49%

EO HL 2009/1 (TMM+ 1,5%)	3 000	120 000,000	122 006,224	0,74%
EO HL 2009/2	5 000	200 000,000	202 362,740	1,23%
EO HL 2010/2	2 000	120 000,000	120 516,033	0,73%
EO HL 2012/1	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO HL 2012/3	1 000	100 000,000	101 405,479	0,62%
EO PANOBOIS 2007	500	30 000,000	31 136,877	0,19%
EO SUB TL 2009 (TMM+ 1,25%)	3 000	120 000,000	121 273,044	0,74%
EO TL 2007/1	4 000	80 000,000	83 853,114	0,51%
EO TL 2010/2 (Taux fixe 5,375%)	2 000	120 000,000	120 636,165	0,73%
EO TL 2010/2 (TMM+0,75%)	3 000	180 000,000	180 788,074	1,10%
EO TL 2011/1 (Taux fixe 5,75%)	2 000	160 000,000	164 133,698	1,00%
EO TL 2011/1 (TMM+0,9%)	2 000	160 000,000	163 299,051	0,99%
EO TL 2011/2	1 000	80 000,000	80 667,704	0,49%
EO TL 2012/2	1 000	100 000,000	100 000,000	0,61%
EO TL 2011/3	2 000	200 000,000	208 643,934	1,27%
EO TL 2012-1	2 500	250 000,000	257 312,602	1,56%
UNIFACTOR 2008	2 000	40 000,000	41 669,698	0,25%
EO UIB 2009/1	2 000	159 980,000	163 219,924	0,99%
EO UIB 2011/1 CAT B	2 500	237 500,000	241 697,698	1,47%
EO UIB 2011/2	4 000	400 000,000	417 384,044	2,53%
EO BTE 2011	1 000	100 000,000	103 565,908	0,63%
Bons du trésor assimilables		3 132 050,000	3 189 309,315	19,35%
BTA 5,5 10/2018 (acquis le 13/06/2012)	300	290 250,000	293 179,315	1,78%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	489 000,000	494 481,643	3,00%
BTA 6,10 10/2013 (acquis le 11/10/2006)	500	488 750,000	494 231,643	3,00%
BTA 8,25 07/2014 (acquis le 06/08/2002)	100	99 640,000	102 822,465	0,62%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	400	414 320,000	420 371,376	2,55%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	150	155 370,000	157 640,894	0,96%
BTA 7,50 04/2015 (acquis le 26/11/2004)	300	310 950,000	315 326,991	1,91%
BTA 6,75 07/2017 (acquis le 13/02/2008)	500	496 850,000	509 721,233	3,09%
BTA 5,25 03/2016 (acquis le 14/09/2011)	400	386 920,000	401 533,755	2,44%
Titres des Organismes de Placement Collectif		849 383,612	855 900,202	5,19%
Titres des OPCVM		771 725,712	777 814,369	4,72%
FINA O SICAV	1 610	168 271,001	167 029,450	1,01%
SICAV ENTREPRISE	1 062	108 445,932	111 001,302	0,67%
AXIS TRESORIE	1 034	111 286,667	110 237,842	0,67%
FCP SALAMETT CAP	2 500	27 069,552	31 530,000	0,19%
FCP SALAMETT PLUS	2 500	25 147,500	26 145,000	0,16%
FCP HELION	500	50 990,500	51 727,500	0,31%
MAXULA INVEST	1 915	200 163,460	199 705,775	1,21%
SANADET SICAV	750	80 351,100	80 437,500	0,49%
Fonds commun de créances		77 657,900	78 085,833	0,47%
FCC BIAT P2	100	77 657,900	78 085,833	0,47%
TOTAL		13 118 487,112	13 405 098,214	81,33%

Pourcentage par rapport à l'Actif

81,11%

Les mouvements enregistrés durant l'exercice sur le poste "Portefeuille - titres", sont indiqués ci-après :					
	Coût d'acquisition	Intérêts courus nets	Plus (moins) values latentes	Valeur au 31 décembre	Plus (moins) values réalisées
Soldes au 31 décembre 2011	12 372 955,009	265 736,349	(15 871,577)	12 622 819,781	
* Acquisitions de l'exercice					
Obligations	2 330 000,000			2 330 000,000	
Bon de trésor assimilables	290 250,000			290 250,000	
Titres OPCVM	358 391,576			358 391,576	
* Remboursements et cessions de l'exercice					
Annuités obligations de sociétés	(1 545 539,500)			(1 545 539,500)	
Bon de trésor assimilables	(303 350,000)			(303 350,000)	
Titres OPCVM	(360 856,373)			(360 856,373)	3 127,177
Fonds Commun de Créances	(23 363,600)			(23 363,600)	
* Variations des plus ou moins values portefeuilles titres			(4 448,802)	(4 448,802)	
* Variations des intérêts courus		41 195,132		41 195,132	
Soldes au 31 décembre 2012	13 118 487,112	306 931,481	(20 320,379)	13 405 098,214	3 127,177

NOTE 5: REVENUS DU PORTEFEUILLE TITRES

Les revenus du portefeuille-titres totalisent à la clôture de l'exercice à D : 575.678,551, contre D : 590.517,872 en 2011 et se détaillent comme suit :

	2012	2011
<u>Revenus des obligations et valeurs assimilées</u>		
<i>Revenus des obligations</i>		
- intérêts	390 200,693	376 983,185
<i>Revenus des titres émis par le trésor et négociables sur le marché financier</i>		
- intérêts (BTA)	158 470,052	152 798,962
<u>Revenus des titres des Organismes de Placement Collectif</u>		
<i>Revenus des Titres OPCVM</i>		
- Dividendes	23 440,049	56 158,786
<i>Revenus des parts de Fonds communs de créances</i>		
- intérêts	3 567,757	4 576,939
TOTAL	575 678,551	590 517,872

NOTE 6 : REVENUS DES PLACEMENTS MONETAIRES

Le solde de ce poste s'élève au 31/12/2012 à D : 81.382,813, contre D : 86.007,268 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	2012	2011
Intérêts des billets de trésorerie	39 050,980	44 130,850
Intérêts des dépôts à vue	42 331,833	21 562,847
Intérêts des certificats de dépôts	-	20 313,571
TOTAL	81 382,813	86 007,268

NOTE 7 : OPERATEURS CREDITEURS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 30.229,492 contre D : 26.934,096 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Rémunération du dépositaire	5 900,000	2 360,000
Rémunération du gestionnaire	24 329,492	24 574,096
Total	<u>30 229,492</u>	<u>26 934,096</u>

NOTE 8 : AUTRES CREDITEURS DIVERS

Cette rubrique s'élève au 31/12/2012 à D : 15.398,841 contre D : 13.763,336 au 31/12/2011 et se détaille ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	6 844,868	7 055,391
Autres	8 553,973	6 707,945
Total	<u>15 398,841</u>	<u>13 763,336</u>

NOTE 9 : CHARGES DE GESTION DES PLACEMENTS

Le solde de ce compte s'élève pour la période allant du 01/01 au 31/12/2012 à D : 102.486,537 contre D : 95.829,352 pour la même période de l'exercice précédent et se détaillent ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Commission de gestion de la CGI	96 586,537	93 469,352
Rémunération du dépositaire	5 900,000	2 360,000
Total	<u>102 486,537</u>	<u>95 829,352</u>

NOTE 10 : AUTRES CHARGES

Le solde de ce compte s'élève au 31/12/2012 à D : 8.165,192 contre D : 8.095,208 à l'issue de l'exercice précédent, et se détaillant ainsi :

	<u>31/12/2012</u>	<u>31/12/2011</u>
Honoraires du commissaire aux comptes	8 000,000	8 000,000
Autres	165,192	95,208
	<u>8 165,192</u>	<u>8 095,208</u>

NOTE 11 : CAPITAL

Les mouvements enregistrés sur le capital au cours de l'exercice 2012 se détaillent ainsi :

Capital au 31-12-2011

Montant	16 499 165,611
Nombre de titres	167 960
Nombre d'actionnaires	279

Souscriptions réalisées

Montant	20 271 646,680
Nombre de titres émis	206 365
Nombre d'actionnaires nouveaux	223

Rachats effectués

Montant	(20 838 248,856)
Nombre de titres rachetés	(212 133)
Nombre d'actionnaires sortants	(218)

Autres mouvements

Régularisation des sommes non distribuables, exercice en cours	312,844
Plus ou moins values réalisée sur titres	3 127,177
Variation des plus ou moins values potentielles sur titres	(4 448,802)

Capital au 31-12-2012

Montant	15 931 554,654
Nombre de titres	162 192
Nombre d'actionnaires	284

Note 12 : Autres informations					
12.1. Données par action et ratios pertinents					
<u>Données par action</u>	2012	2011	2010	2009	2008
Revenus des placements	4,051	4,028	5,941	6,121	4,801
Charges de gestion des placements	(0,632)	(0,571)	(0,775)	(0,793)	(0,608)
Revenus net des placements	3,419	3,457	5,166	5,327	4,193
Autres charges	(0,050)	(0,048)	(0,058)	(0,064)	(0,061)
Autres produits	0,001	0,001	-	-	-
Résultat d'exploitation (1)	3,369	3,410	5,108	5,264	4,132
Régularisation du résultat d'exploitation	0,026	0,279	(1,103)	(0,979)	0,176
Sommes distribuables de l'exercice	3,395	3,689	4,005	4,285	4,308
Variation des plus (ou moins) valeurs potentielles	(0,027)	(0,015)	(0,047)	(0,005)	(0,012)
Plus (ou moins) valeurs réalisées sur cession de titres	0,019	(0,042)	(0,359)	(0,123)	0,061
Plus (ou moins) valeurs sur titres (2)	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)	0,049
Résultat net de l'exercice (1) + (2)	3,361	3,353	4,701	5,135	4,181
Résultat non distribuable de l'exercice	(0,008)	(0,057)	(0,406)	(0,128)	0,049
Régularisation du résultat non distribuable	0,002	0,011	0,164	(0,090)	(0,031)
Sommes non distribuables de l'exercice	(0,006)	(0,046)	(0,242)	(0,219)	0,018
Valeur liquidative	101,622	102,576	102,933	103,270	103,402
Ratios de gestion des placements					
Charges / actif net moyen	0,62%	0,56%	0,75%	0,77%	0,59%
Autres charges / actif net moyen	0,05%	0,05%	0,06%	0,06%	0,06%
Résultat distribuable de l'exercice / actif net moyen	3,33%	3,59%	3,88%	4,15%	4,16%

Note 12 : Autres informations

12.2 Rémunération du gestionnaire et du dépositaire

La gestion de la "GENERALE OBLIG-SICAV" est confiée à la Compagnie Générale d'Investissement "CGI". Celle-ci est chargée des choix des placements et de la gestion administrative et financière de la société. En contre partie de ses prestations, le gestionnaire perçoit une rémunération en hors taxes de 0,5% l'an, calculée sur la base de l'actif net quotidien.

La banque "ARAB TUNISIAN BANK" , assure la fonction de dépositaire de fonds et de titres. En contre partie de ses prestations, le dépositaire perçoit une rémunération annuelle forfaitaire de D : 5.000 HT.

RAPPORT GENERAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES SUR LES ETATS FINANCIERS ARRETES AU 31 DECEMBRE 2012

En exécution du mandat de commissariat aux comptes qui nous a été confié par votre conseil d'administration réuni le 20 Avril 2012, nous vous présentons notre rapport sur le contrôle des états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV » pour l'exercice clos le 31 décembre 2012, tels qu'annexés au présent rapport et faisant apparaître un total du bilan de D : 16.527.867, un actif net de D : 16.482.239 et un bénéfice de D : 545.177, ainsi que sur les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi et les normes professionnelles.

Nous avons effectué l'audit des états financiers ci-joints de la Société «GENERALE- OBLIG SICAV» comprenant le bilan arrêté au 31 décembre 2012, ainsi que l'état de résultat, l'état de variation de l'actif net, et des notes contenant un résumé des principales méthodes comptables et d'autres notes explicatives.

Responsabilité de la direction dans l'établissement et la présentation des états financiers

1. La direction de la société est responsable de l'arrêté, de l'établissement et de la présentation sincère de ces états financiers, conformément au système comptable des entreprises. Cette responsabilité comprend : la conception, la mise en place et le suivi d'un contrôle interne relatif à l'établissement et la présentation sincère d'états financiers ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs, ainsi que la détermination d'estimations comptables raisonnables au regard des circonstances.

Responsabilité de l'auditeur

2. Notre responsabilité est d'exprimer une opinion sur ces états financiers sur la base de notre audit. Nous avons effectué notre audit selon les normes professionnelles applicables en Tunisie. Ces normes requièrent de notre part de nous conformer aux règles d'éthique et de planifier et de réaliser l'audit pour obtenir une assurance raisonnable que les états financiers ne comportent pas d'anomalies significatives.

Un audit implique la mise en œuvre de procédures en vue de recueillir des éléments probants concernant les montants et les informations fournies dans les états financiers. Le choix des procédures relève du jugement de l'auditeur, de même que l'évaluation du risque que les états financiers contiennent des anomalies significatives, que celles-ci résultent de fraudes ou d'erreurs.

En procédant à ces évaluations du risque, l'auditeur prend en compte le contrôle interne en vigueur dans l'entité relatif à l'établissement et la présentation sincère des états financiers afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance.

Un audit comporte également l'appréciation du caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, de même que l'appréciation de la présentation d'ensemble des états financiers.

Nous estimons que les éléments probants recueillis sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Opinion

3. A notre avis, les états financiers de la Société « GENERALE- OBLIG SICAV », annexés au présent rapport, sont réguliers et sincères et donnent, pour tout aspect significatif, une image fidèle de la situation financière de la société au 31 décembre 2012, ainsi que de la performance financière et de la variation de l'actif net pour l'exercice clos à cette date, conformément au système comptable des entreprises en vigueur en Tunisie.

Vérifications et informations spécifiques

4. Sans remettre en cause l'opinion ci-dessus exprimée, nous faisons signaler que les placements monétaires et les disponibilités représentent à la clôture de l'exercice, 18,86% du total des actifs, se situant ainsi au-dessous du seuil de 20% fixé par l'article 2 du décret n°2001-2278 du 25 Septembre 2001.

5. En application des dispositions de l'article 3 (nouveau) de la loi 94-117, portant réorganisation du marché financier, telle que modifiée par les textes subséquents, et sur la base de nos travaux effectués conformément aux normes professionnelles appliquées en la matière, nous n'avons pas relevé des insuffisances qui sont de nature à affecter l'efficacité et la fiabilité du système de contrôle interne de la société.

6. En application des dispositions de l'article 266 (alinéa 1er) du code des sociétés commerciales, nous avons procédé à l'examen de la sincérité et la concordance avec les états financiers des informations, d'ordre comptable, données dans le rapport sur la gestion de l'exercice. Les informations contenues dans ce rapport n'appellent pas, de notre part, des remarques particulières.

Tunis, le 06 Mai 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB

**RAPPORT SPECIAL DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
AU TITRE DE L'EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2012**

En application des dispositions des articles 200 et suivants et 475 du Code des Sociétés Commerciales, nous avons l'honneur de vous informer que votre Conseil d'administration ne nous a donné avis d'aucune convention entrant dans le cadre des dispositions de ces articles.

De notre côté, nous n'avons relevé, au cours de nos investigations, aucune opération entrant dans le cadre des dispositions des articles précités.

Tunis, le 06 Mai 2013

Le commissaire aux comptes :

FINOR

Mustapha MEDHIOUB